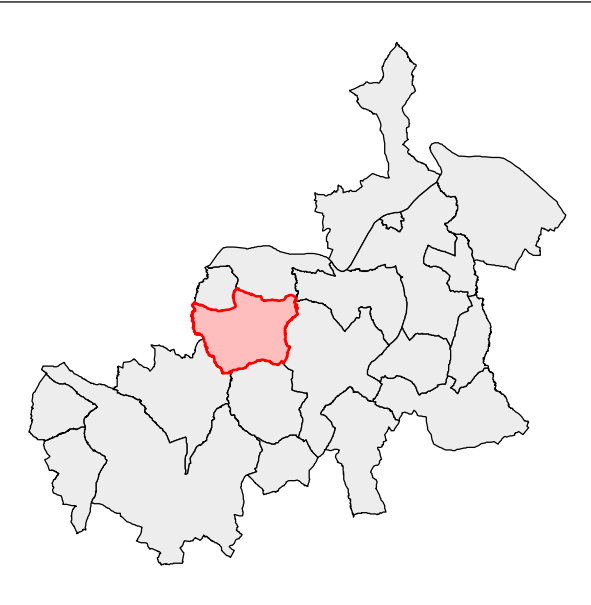


4.20 Zonage

SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 27/10/17
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUI approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUI approuvé par D.C.C. du



Zonage du PLUI				
UBd	UE	IAU	N	
UD	UX	A	NT	

- Prescriptions du PLUI**
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
 - Espace boisé classé
 - Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
 - Espace boisé classé; Espace boisé classé à recréer
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée / parc
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve

